

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTION PPCMOI 2021-05/C03-15 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), la résolution numéro CA22 13 0053 accordant le projet particulier PPCMOI 2021-05/C03-15 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « bureau de chiropraticien » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5480-5484, rue Jean-Talon Est, lot numéro 1 123 417 du cadastre du Québec.

Cette résolution entre en vigueur le 15 mars 2022 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 15 mars 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard